



*“ Grandir en discernement et en humanité pour
construire une société plus juste, plus en paix et respectueuse
du vivant dans son ensemble. ”*

Projet associatif

Juillet 2024

SOMMAIRE

1. Raison d'être	3
A. Pour quoi SEVE ?	3
B. Notre ambition	3
C. Notre mission	4
D. Nos valeurs	4
2. Nos activités	5
3. Principes d'organisation	5
A. L'Association SEVE est UNE	5
B. L'organisation est fondée sur deux niveaux	5
C. La gouvernance a vocation à assurer le pilotage stratégique et le pilotage opérationnel de l'Association	6
D. Le fonctionnement de l'organisation repose sur des processus transparents, coopératifs et responsabilisants	6
4. Des équipes engagées	7
5. Un modèle économique diversifié	7
6. Fondements de notre stratégie partenariale	8

1. Raison d'être

A. Pour quoi SEVE ?

Que ce soit d'ordre climatique, social, environnemental, sanitaire ou éthique avec l'arrivée galopante de l'intelligence artificielle, notre monde a rarement été confronté à autant de défis.

L'idée fondatrice de SEVE est **d'aider les enfants et les adolescents à grandir en discernement et en humanité**. Notre enjeu est de leur permettre, en complémentarité avec l'Éducation Nationale, de développer des capacités de réflexion et de jugement par eux-mêmes, de s'interroger sur le sens et les valeurs, d'exposer sereinement leur point de vue, de respecter les autres avec leurs différences, de prendre conscience de leur citoyenneté.

Au-delà de l'apprentissage d'un savoir-être, ce sont autant de ressources qui leur permettront de faire face aux multiples enjeux d'aujourd'hui et de demain. SEVE aura ainsi participé à la formation de générations dotées de discernement à la hauteur de l'ampleur et de la nouveauté de tous ces défis.

Et ceci en s'appuyant lors des formations sur trois dimensions fondamentales de l'être humain :

- L'esprit, à travers le questionnement, la réflexion philosophique, la conceptualisation, le raisonnement, l'argumentation, le dialogue,
- Le cœur, à travers la bienveillance, l'empathie, le respect de soi et des autres et du vivant,
- Le corps, à travers l'attention, l'écoute, la capacité à se recentrer, à réguler ses émotions.

Plus que jamais dans notre monde en pleine mutation, nous avons à cœur de préparer nos enfants à devenir des êtres épanouis sur les plans émotionnel et personnel et en capacité de devenir des citoyens conscients des enjeux planétaires. Et de susciter chez l'enfant l'émerveillement, l'étonnement, la curiosité, le questionnement et favoriser la confiance en lui/soi. Et enfin de lutter contre toutes les dérives sectaires, toutes formes d'emprise sur les esprits.

B. Notre ambition

« Accompagner toute une génération de jeunes à développer la pensée réflexive, l'esprit critique et les aptitudes des jeunes leur permettant de devenir des citoyens conscients, responsables, solidaires et engagés, pour les aider à s'épanouir et à construire une société plus juste, plus en paix et respectueuse du vivant dans son ensemble. »

C. Notre mission

L'Association s'appuie sur 3 axes spécifiques autour desquels les actions se déclinent :

- **La pratique de la philosophie et de l'attention** auprès des enfants et des jeunes
- **La formation initiale et continue** d'animateurs d'ateliers SEVE
- **Un plaidoyer international, national et territorial** constitué par toutes les actions permettant de relayer la cause et les valeurs de l'Association SEVE dans la société et auprès des instances politiques.

D. Nos valeurs

L'Association SEVE est fondée sur un ensemble de **valeurs partagées** qui sont principalement :

- **L'Humanisme** : Mettre l'humain au cœur de la démarche du projet et du fonctionnement de SEVE en développant en chacun ses qualités humaines afin d'assurer le respect entre ses membres ainsi que la bonté, la bienveillance et l'empathie de l'être humain envers ses semblables. L'humanité passe aussi par la reconnaissance du droit à l'erreur et l'acceptation de la diversité de pensée.
- **La Solidarité**, passant notamment par la coopération de ses membres, la confiance au sein de l'organisation et la co-construction. Elle est aussi caractérisée par la solidarité envers les décisions prises par l'Association.
- **L'exigence**, supposant que chacun donne le meilleur de lui-même. L'objectif est d'assurer la qualité requise à tous les niveaux et de viser l'excellence. Cela suppose une remise en cause permanente des manières de faire dans une logique d'amélioration et une acceptation des feedbacks.
- **L'Indépendance** à l'égard de toute entité, ainsi que l'absence d'affiliation à toute religion ou tout mouvement politique.

2. Nos activités

L'Association a déterminé cinq actions pour atteindre sa mission. Ces actions peuvent s'appuyer sur un ou plusieurs leviers :

- Déployer l'animation d'ateliers de philosophie et de pratique de l'attention en renforçant les habiletés de pensée et les compétences psychosociales.
- Développer les parcours de formation : initiale, continue, formation des professionnels et formation certifiante.
- Animer les communautés d'animateurs formés par SEVE, les équipes bénévoles et les adhérents à travers des formations permettant une montée en compétence.
- Faire connaître SEVE par des relations publiques, des conférences, des publications scientifiques, des participations à des événements liés à ses activités.
- Animer le réseau des implantations SEVE à l'international

3. Principes d'organisation

Un ensemble de principes doit être respecté, et ceci sans préjuger de l'organisation opérationnelle de l'Association. Ces principes ont vocation à définir le socle de référence de l'Association qui doit être stable dans le temps.

A. L'Association SEVE est UNE

En France, SEVE est fondée sur une entité juridique intégrée à but non lucratif.

La mission de SEVE n'est pas d'être génératrice d'une activité économique, elle ne s'engage donc pas auprès des animateurs qui ont suivi un parcours de formation à leur fournir des ateliers. En revanche, dans le cadre de sa politique de déploiement des ateliers, elle peut proposer des ateliers aux animateurs ayant suivi le parcours, sans engagement sur leur nombre et leur régularité.

Les antennes agissent de manière autonome au sein du cadre de l'Association.

Les antennes ne sont pas hiérarchiquement rattachées aux équipes salariées du siège. Elles agissent de manière autonome à l'intérieur d'un cadre défini afin de porter la mission de l'Association. Ce cadre comprend une certaine liberté d'action.

L'Association est regroupée sous une identité unique.

L'identité est notamment incarnée par la marque SEVE qui est la marque unique de chaque entité.

L'Association SEVE a un rayonnement international via des entités indépendantes qui se réfèrent au projet associatif de SEVE dans le cadre de conventions.

L'organisation vise à rendre accessibles à tous, ses pratiques grâce à un fort maillage territorial.

B. L'organisation est fondée sur deux niveaux

Le Siège

Il est garant du projet associatif, de l'élaboration du projet stratégique avec les différentes parties prenantes et de sa conduite. Il est responsable des ressources humaines salariées et bénévoles. Il co-construit le cadre d'action des antennes et vient en support des antennes en fonction des enjeux spécifiques de chaque antenne.

Le siège est en charge des actions d'envergure nationale comme par exemple le plaidoyer national, la construction d'outils pédagogiques au service de tous ou le développement et le pilotage de projets nationaux.

Les antennes

Elles agissent au niveau d'une région et peuvent s'appuyer sur des relais locaux. Elles ont en charge la déclinaison et la réalisation locale de la mission dans le respect du cadre d'autonomie (plaidoyer local, animation des communautés locales, conduite des projets locaux). Les antennes doivent contribuer au modèle économique de l'organisation via une part de responsabilité dans le financement de l'activité.

C. La gouvernance a vocation à assurer le pilotage stratégique et le pilotage opérationnel de l'Association

La gouvernance est constituée de 3 instances principales :

- **Le CA** qui élabore et est garant de la stratégie / du projet. Il rend compte à l'AG. Il peut créer des commissions thématiques pour l'aider dans sa mission,
- **Le Bureau** qui agit par délégation du CA auprès de la Direction Générale pour la mise en œuvre du projet et rend compte régulièrement de l'avancée des décisions,
- **La Direction Générale** qui assure la mise en œuvre et le pilotage du projet sous le contrôle du Bureau.

La gouvernance est collégiale. Le CA réunit l'ensemble de ses parties prenantes au travers de collègues ainsi que des personnes qualifiées. Elle est fondée sur quatre bonnes pratiques : transparence, concertation, autoévaluation, alternance.

Autre instance : le Conseil Scientifique d'Orientation (CSO)

Le CSO est composé d'experts connus pour leurs diverses publications dans la recherche. Il propose son expertise dans un cadre consultatif, garant de la déontologie notamment dans la rédaction de textes scientifiques en soutien au développement de SEVE. Il assure ainsi son plaidoyer tant au national qu'à l'international.

D. Le fonctionnement de l'organisation repose sur des processus transparents, coopératifs et responsabilisants

Les principes et modes de fonctionnement doivent être **connus de tous** et donc écrits, disponibles et intangibles jusqu'à ce qu'une décision collective les fasse évoluer.

Les processus doivent être **coopératifs** ; cela passe par des comportements d'écoute active, de création de confiance et d'apport de valeur réciproque permettant ainsi de créer les conditions de collaboration au sein de l'Association.

Ces processus doivent aussi être **responsabilisants**. Il convient de s'assurer dans toute relation que l'engagement est validé et respecté par les parties prenantes.

4. Des équipes engagées

L'Association est fondée sur des équipes engagées dont l'organisation opérationnelle peut varier au fur et à mesure du temps. En revanche, cette organisation doit respecter les principes ci-dessous :

1. L'Association est fondée sur une mixité entre salariés et bénévoles.
2. Les salariés avec l'appui éventuel de bénévoles ont en charge le fonctionnement du siège.
3. Les équipes cœur bénévoles ont quant à elle la responsabilité du fonctionnement des antennes avec l'appui de salariés, le cas échéant.
4. Les équipes de salariés, les bénévoles, les formateurs, les animateurs et les adhérents doivent porter et respecter les valeurs de l'Association.
5. L'Association a la responsabilité de favoriser les conditions de leur montée en compétences. Chaque individu contribue au développement du collectif, chaque équipe prend soin de créer les conditions du développement de ses membres.
6. Les équipes doivent démontrer une volonté d'acquérir les compétences socles nécessaires à tous au sein de l'Association ainsi que des compétences spécifiques nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.
7. Les animateurs et animatrices qui interviennent dans le cadre de SEVE le font soit :
 - En tant que prestataires indépendants, avec indemnisation de leurs prestations dans le cadre d'une convention établie entre eux et SEVE,
 - En tant qu'animateurs / animatrices bénévoles.

5. Un modèle économique diversifié

L'Association SEVE souhaite conserver un modèle économique diversifié dont les financements proviennent de financements publics, financements privés et ressources propres. L'Association vise un équilibre entre le financement via des ressources propres et via des subventions publiques et privées.

Le siège et les antennes contribuent au financement de l'activité, dans des modalités et des proportions qui peuvent être différentes.

Enfin, l'existence de toute activité dépend directement de la capacité à la financer.

6. Principes de notre stratégie partenariale

Afin de se développer, SEVE doit nouer des partenariats stratégiques avec certains acteurs complémentaires à ses activités. L'objectif est, au sein de ce document, d'identifier les principales catégories de partenaires et ce que ceux-ci pourraient apporter.

Cinq types de partenaires ont été identifiés :

- Les partenaires de l'éducation, afin de cibler plus facilement les bénéficiaires finaux de l'Association. Ces partenaires pourraient par exemple faire partie de l'Éducation Nationale, de l'enseignement privé, des collectivités locales, des Ministères chargés de la Ville, de la Jeunesse ou du Sport. Mais aussi de l'éducation spécialisée, la protection de l'enfance et l'accompagnement des jeunes délinquants.
- Les partenaires de la recherche et du développement, afin de contribuer à la création de contenus théoriques et pratiques ainsi qu'à l'innovation concernant le secteur et d'enrichir la connaissance au sein de l'Association. Ces acteurs pourraient par exemple être des Instituts de Recherche, des Universités ou des experts sur ce sujet.
- Les partenaires de plaidoyer permettant de porter la cause via une voix plus puissante. Ils pourraient être d'autres acteurs engagés au titre de la citoyenneté.
- Les partenaires œuvrant pour l'inclusivité, pour s'assurer de pouvoir atteindre plus largement le public cible des enfants et des jeunes. Par exemple, d'autres associations et acteurs du décrochage scolaire.
- Les partenaires de coopération pour permettre une transformation sociétale en relayant nos activités sur le terrain (par exemple avec des associations complémentaires et d'éducation populaire).